



FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

Emission publique de “reverse convertible notes”

Fortis Luxembourg Finance, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type “reverse convertible” d’une durée de 2 ans, ayant pour actif sous-jacent l’action Suez SA. Le coupon annuel se monte à 8% (brut).

Portrait de Suez SA

Suez est né 1997 de la fusion de la Compagnie de Suez et de la Lyonnaise des Eaux. Le groupe est aujourd’hui actif dans les secteurs de l’énergie (72% du chiffre d’affaires) et de l’environnement (28%, distribution et traitement de l’eau, gestion des déchets). En 2004, son bénéfice net s’élevait à 1,8 milliard EUR sur un chiffre d’affaires de 40,7 milliards EUR. Le groupe est présent partout dans le monde, mais ses principaux marchés restent la France et la Belgique. Il a réalisé d’énormes progrès dans la simplification de sa structure (par la vente d’actifs n’appartenant pas à ses métiers de base), dans son désendettement et dans la diminution de ses coûts. Il a récemment procédé à la reprise d’Electrabel, opération dont les analystes attendent de meilleures synergies que prévu.

Reverse convertible

La particularité d’une Reverse Convertible Note est que l’émetteur peut décider d’en effectuer le remboursement final en actions, en l’occurrence des actions Suez SA. L’émetteur ne prendra toutefois la décision de rembourser les Notes en actions Suez plutôt qu’en liquidités que si le cours de l’action a chuté sur la durée de vie de l’emprunt (voir Remboursement au verso). L’investisseur court donc le risque d’une perte en capital. En contrepartie, il perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d’une obligation classique.

Avertissement

Ces Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court terme (échéance au 3 mars 2008) offrant un coupon relativement élevé (8%). Cette haute rémunération doit être considérée comme une compensation à la faculté dont dispose l’émetteur de rembourser les Notes à l’échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d’actions. D’un point de vue technique, ce produit consiste en la combinaison d’une obligation classique et d’une option “put” achetée par l’émetteur. La prime que paie l’émetteur pour cette option est intégrée dans le coupon plus élevé. L’investisseur peut donc être considéré comme le vendeur d’une option “put” de type européen (exercable uniquement à l’échéance) qui donne à l’acheteur (l’émetteur des Notes) le droit de livrer au vendeur (l’investisseur) à la date d’échéance un nombre prédéterminé d’actions à un cours prédéterminé. En cas extrême, ceci pourrait avoir pour conséquence qu’en cas de remboursement des Notes en actions, le montant remboursé soit nul.

Il convient donc d’insister sur le fait qu’en cas de remboursement des Notes en actions, il se pourrait que l’investisseur reçoive une valeur en actions qui, sur base du cours de l’action à ce moment, soit inférieure à la valeur nominale des Notes remboursées. L’investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui, en théorie, pourrait s’élever à l’entièreté du capital investi.



Principales caractéristiques de cet emprunt

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA – Luxembourg.
Garant	Fortis Banque SA – Belgique.
Rating	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
Montant total	Minimum 10 millions EUR et maximum 50 millions EUR.
Titres	- Valeur nominale: 1.000 EUR. - Ces titres ne sont pas livrables physiquement. - Conservation gratuite en Compte-titres Fortis Banque ¹ .
Coupon	8% (brut) par an, payable à terme échu le 3 mars de chaque année et pour la première fois le 3 mars 2007.
Echéance	3 mars 2008, ce qui correspond à une durée de 2 ans.
Date d'émission et de paiement	3 mars 2006.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% OU un certain nombre d'actions Suez SA, calculé sur base de la formule suivante: <u>1.000 euros</u> Valeur initiale Les fractions d'actions Suez seront payées en cash.
Cotation	Euronext Brussel.
Code ISIN	XS0243111399.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: néant. - A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur Euronext Brussels. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 10 65	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus, rédigé en anglais et daté du 1er février 2006, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. En cas de divergence entre l'information reprise dans le prospectus et celle de la présente publication, c'est le contenu du prospectus qui prévaudra. Le Prospectus a été approuvé le 31 janvier 2006 par la CBFA en application de l'article 14 de la loi du 22 avril 2003 relative aux offres publiques de titres. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ L'ouverture d'un Compte-titres est également gratuite chez Fortis Banque. Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Souscriptions

La période de souscription court **du 3 février au 24 février 2006** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, de même que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 078/05 05 05**.